

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice	Nmr pièce	N° feuillet
	00221	2013		2	1 / 2

Analyse et références

Affaire **Signalement d'un phénomène aérien non identifié.**
Commune de TROUVILLE SUR MER (14)
Le 14 Mars 2013 à 19 heures 16 (heure locale)

Le Lundi 22 Avril 2013 à 15 heures 40 minutes.

Nous soussigné Maréchal des logis-

Vu l'(les) article(s) L.3211-3 du code de la défense

Nous trouvant au bureau de notre unité

rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

Sexe	Nom	Prénom
M		
Situation de famille	Validité état-civil	
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	Pavs INSEE
07/09/1974		
Adresse	Pavs INSEE	
Commune résidence et Code Postal		
N° de téléphone	N° de fax	Profession Nationalité
		Autre

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare : « Je me présente à vous ce jour en réponse à votre demande car j'ai déposé un dossier d'observation d'un phénomène aérien non identifié à la Gendarmerie de il y a quelques jours. Vous m'informez que vous allez recueillir mon témoignage afin que celui soit transmis aux autorités compétentes en la matière.

Le Jeudi 14 Mars 2013 à 19 heures 16, je me trouvais chez ma mère qui demeure

L'appartement se situe au deuxième étage. Nous étions trois dans l'appartement. J'étais le seul à observer le phénomène et à le filmer.

*** **Sur l'observation du phénomène:**

L'appartement ne possède pas de terrasse, mais j'ai fait cette observation depuis une fenêtre qui presque face à la mer.

Quand j'ai vu ce phénomène dans le ciel, qui représentait une espèce de triangle, j'ai aussitôt décidé de prendre ma caméra pour filmer et profiter du zoom. J'ai 48 secondes de film, mais quand j'ai commencé à filmer c'était déjà là. A un moment je me suis retourné vers ma mère pour lui dire de se taire car j'étais en train de filmer, et quand je me suis retourné, il n'y avait plus rien.

J'ai utilisé le zoom jusqu'à son maximum, c'est à dire 60 fois.

Pendant l'observation, l'objet ne bougeait pas, il était fixe. J'avais pris comme référence un petit nuage, que vous pouvez voir sur les photos.

Au moment de l'observation, il faisait encore jour, le soleil se trouvait encore au dessus de l'horizon. Le ciel était dégagé, il y avait très peu de vent, je pouvais le voir par rapport à un arbre qui se trouvait près de chez moi.

Je suis également certain de l'horaire, car nous avons branché la radio sur RTL, et il a été annoncé l'heure de 19 heure 16.

Je ne peux pas dire si l'objet faisait du bruit ou pas, il y avait en plus de la circulation. L'observation s'est faite à travers la fenêtre et avec la fenêtre ouvert. Le film a été réalisé fenêtre ouverte.

Question : Pour vous quelle a été votre première impression ?

Réponse : Comme il y avait eu la météorite en Russie quelques temps auparavant, je me suis dit que c'était peut être une comète.

Pour moi, ce phénomène avait une forme ovale au milieu, allongé avec deux traînées brillantes.

J'estimais la hauteur du phénomène à entre 800 et 1000 mètres.

Je n'ai pas vu le phénomène disparaître, le temps que je tourne la tête, il n'était plus là.

Le témoin

L'enquêteur

Je vous remets une copie des photos que j'ai pu prendre ainsi qu'une copie originale de la vidéo, qui je tiens à préciser n'a pas été diffusée.

J'ai montré le phénomène à des amis. Ils ne savent pas ce que peut représenter ce phénomène.

***** Environnement psycho social du témoin**

- Êtes vous sous traitement médical ? Non.
 - Est il sujet à la boisson, à la drogue ? Non.
 - Quel intérêt le témoin porte il à ce genre de phénomène ? Je crois assez fortement que l'on ne soit pas seul. Je suis quelqu'un d'assez ouvert.
- Je ne suis pas religieux.
- Quels types d'activités extra professionnelles pratiquez vous ?
J'exerce la profession d'acteur.

A la suite de cette observation, je suis allé sur le site internet du GEIPAN pour essayé de trouver des informations. J'ai téléchargé le dossier de déclaration d'observation de phénomène, que j'ai rempli. J'ai envoyé un mail avec des photos au GEIPAN. Le lendemain, j'avais une réponse de leur part, qui me demandait d'aller remplir le questionnaire.

Ensuite j'ai eu deux personnes du GEIPAN au téléphone. Il m'a posé quelques questions que ce que j'avais vu.

C'est tout ce que je peux vous dire à ce sujet. Je reste néanmoins à votre disposition si besoin.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

le 22 avril 2013 à 16 heures 20 minutes.

Le témoin

L'Officier de Police Judiciaire